

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 7 du Mois Fructidor.

Ere vulgaire.

Dimanche 24 Août 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être *chargées*, attendu le grand nombre de lettres qui s'engagent, & être adressées franches au citoyen FORTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style.) Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui restent à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style.)

ANGLÈTÈRE.

De Londres, le 1^{er} août.

Les dernières gazettes de la cour ont pris le parti de se taire absolument sur les affaires du continent, & de se dédommager de ce silence par des relations pompeuses de nos succès aux Antilles & en Corse.

On verra dans la relation du brigadier-général Withe, qu'il a été aidé, dans la prise du Port-au-Prince, par un parti de traîtres, & que si l'union eût régné dans cette colonie, cette prise de possession auroit été moins facile à faire.

Voici la lettre de ce général à M. Dundas, secrétaire d'état; elle est datée du Port-au-Prince, le 8 juin.

« Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire du Môle par le dernier paquebot, je vous rendois compte de la situation très-critique dans laquelle j'ai trouvé ce pays, & des détachemens sans nombre qui étoient obligés de marcher pour la défense des différens postes : je vous disois que les paroisses voisines de Bombarde jusqu'au Môle avoient abandonné notre cause, & qu'un petit corps de troupes de l'intérieur, joint à la garnison, se trouvoit assez fort du côté de la mer, mais presque totalement sans défense du côté de terre.

« Ayant remédié à ce défaut par une chaîne de redoutes & de fleches qui se protégeoient mutuellement, & jugeant que deux frégates avec une garnison suffisante étoient tout ce qu'il falloit pour la sûreté du Môle, je me déterminai, pour sauver ce pays, à une entreprise hardie & décisive. Je résolus, avec le concours du commodore Ford & du lieutenant-colonel Whitelocke qui commandoit ici avec tant d'honneur, d'attaquer le Port-au-Prince, résidence des commissaires & la capitale de ce côté de l'isle. J'embarquai dans des transports les 22^e, 23^e & 41^e régimens, sans leurs compagnies de flanc qui avoient été laissées à la Martinique, & un détachement formé par les compagnies de flanc qui sont ici; ce qui formoit en tout 1455 hommes propres pour le service.

« Je partis du Môle, escorté par un vaisseau de 74, deux

de 64, un de 50, trois frégates & trois corvettes; malheureusement le commodore fut attaqué de la fièvre dès que nous appareillâmes. Nous ramassâmes toutes les allèges que nous pûmes trouver le long de la côte, & arrivâmes dans la baie du Port-au-Prince, le 31 de mai. Voyant la situation favorable pour notre plan d'attaque, qui devoit se faire en même-temps sur les deux flancs & le centre, autant que les circonstances pourroient le permettre, j'ordonnai à la cavalerie de milice de Léogane de quitter ses quartiers & de s'avancer sur le chemin de Bizotton, où devoit se faire l'attaque de la droite, & à celle de l'Archaye, de se porter par la gauche aux salines, où l'ennemi étoit posté & retranché avec du canon.

« Ces dispositions ayant été faites, je donnai ordre au major Spencer d'aborder à un mille du fort Bizotton, avec 300 Anglois & quelques troupes coloniales, protégés par deux corvettes. Aussi-tôt que les deux vaisseaux de ligne & une frégate placés à cet effet eurent fait taire le feu de l'ennemi, ce qu'ils effectuèrent en quatre heures, les troupes abordèrent & s'avancèrent par différentes routes, sans grande résistance, vers le fort. A peine étoient-elles arrivées à une petite distance, que profitant de l'avantage que leur procuroit la circonstance d'un grand orage, mêlé de tonnerre, qui survint, elles poussèrent en avant avec la bayonnette, & emportèrent la place d'assaut. Malheureusement nous y perdîmes le jeune brave Wallace, capitaine du 22^e régiment; & le capitaine Daniel, du 41^e, fut blessé.

« Ayant gagné ce point important, je me rendis avec le lieutenant-colonel Whitelocke, à qui je donnai le commandement du centre, au côté opposé de la baie, où ayant débarqué le major Handfield avec 200 Anglois, pour soutenir l'attaque du poste des Salines, pendant que les frégates nettoyoient la place & enfiloyent les retranchemens, il attaqua & emporta le poste sans perte. Continuant sa marche, il tourna le jour suivant les batteries qui défendoient l'abordage près & à la gauche du Port-au-Prince. L'ennemi étant ainsi investi de tous les côtés, excepté par les derrières, & nous appercevant que grand nombre cherchoit à s'en aller par une des rades appelée de Charbonnier, nous nous déterminâmes à un assaut général, & fîmes avancer l'escadre & l'armée,

L'ennemi, voyant nos mouvemens, amena son pavillon & abandonna la place, après avoir préalablement encloué ses canons sur les fortifications de terre. Les deux commissaires de France, Povel & Santhonax, ainsi que le général noir Moatbrun, qui avoit été blessé d'un coup de bayonnette à Bizotton, s'échapperent, & depuis je n'ai pu en avoir aucune nouvelle. Instruit qu'un corps ennemi s'étoit rassemblé avec deux pièces de canon, je donnai ordre de l'attaquer; ce qui fut fait. Il fut bientôt dispersé & perdit son canon. Un autre parti qui s'étoit formé à la Croix-des-Bouquets, de l'autre côté de la plaine, sur les confins du territoire espagnol, fut également chassé. Les habitans de cette partie de l'île ayant demandé avec instance que les drapeaux anglois fussent déployés, j'ai consenti à leur desir.

» Les ordres que j'avois reçus de sir Charles Grey me laissoient la liberté d'agir à discrétion, en me concertant avec le major-général Willamson. L'escadre devoit se rendre & s'assembler à la baie de Tiburon, si elle ne recevoit pas d'ordre de la Jamaïque. Mais les différens rapports que je reçus du Môle, ainsi que le danger que je prévoyois qu'elle couroit à Tiburon, m'engagèrent à requérir l'officier qui la commande, d'appareiller immédiatement pour le Môle. Il y consentit, sur l'exposé des raisons que je lui donnai, & à notre arrivée nous fûmes reçus par par les habitans comme des libérateurs. J'espère, monsieur, que ma conduite sera approuvée par mon souverain.

» Permettez-moi, monsieur, de vous exprimer combien j'ai eu lieu d'être satisfait du zèle & de l'activité que l'escadre & l'armée ont montrés dans cette occasion intéressante, & du parfait accord avec lequel elles ont concouru à cette opération. Le lieutenant-colonel Whitelocke aura l'honneur de vous remettre ces détails, & personne ne peut vous donner sur ce pays des informations plus exactes. Il a commandé ici avec beaucoup de distinction, & s'est montré dans plusieurs occasions difficiles & périlleuses, d'une manière aussi honorable pour lui qu'utile pour le service du roi. Il a rempli les fonctions de quartier-maître général pendant l'expédition; & pour des raisons qui tiennent au bien des colonies, je lui ai donné le rang de colonel. J'ai aussi donné celui de lieutenant-colonel au major Spencer, dans l'intention de le choisir pour quartier-maître-général. C'est un officier de grand mérite, & qui s'est distingué en plusieurs occasions. Mais comme il ne m'appartient pas de donner des rangs, j'espère que sa majesté voudra bien considérer leurs services. Je joins ici l'état des tués & blessés, & des magasins. Comme j'ai pris cette place le jour de la naissance de S. M., j'ai honoré le fort du nom de George. Le port conserve le sien ».

J'ai l'honneur d'être, &c.

WHITE, brigadier-général, commandant à Saint-Domingue.

P. S. Le lieutenant-colonel Lenox, vient d'arriver de la Martinique avec huit compagnies de francs.

L'expédition de Corse a été entièrement préparée par Paoli, qui a feint, pendant quelque tems, de pencher pour la domination française, & qui a travaillé avec succès à faire entrer dans la tête de ses compatriotes, que le régime du gouvernement britannique, avec un roi & un parlement, leur convenoit mieux qu'un autre. En conséquence, ce général fit convoquer à Corte une sorte de convention nationale, où il fut arrêté qu'on procéderoit à l'union de la Corse avec la Grande-Bretagne, & qu'on déséreroit la couronne de ce nouveau royaume à Georges. C'est qu'il y a de singulier dans la constitution de ce nouveau royaume, c'est qu'elle est une sorte de critique de la longue durée de nos parlemens, &

qu'elle fixe celle du parlement corse à 2 ans. Les évêques & les nobles forment la chambre haute, & les communes sont formées par des députés élus dans les districts. Chaque député, pour être élu, devra être âgé au moins de 25 ans, & posséder un bien-fonds de la valeur de 6 mille liv. tournois; de sorte qu'on a fait passer là notre constitution avec tous les défauts à-peu-près que la liberté lui reproche.

Nos papiers de l'opposition disent qu'il a fallu se hâter d'incorporer la Corse à la Grande-Bretagne, d'autant plus que la république française pourroit bien n'être pas aussi patiente que la monarchie espagnole, qui nous a souffert à Gibraltar depuis le commencement de ce siècle jusques à aujourd'hui, & à Minorque jusques en 1756. Il est certain en effet que, pour peu que la marine française prenne l'accroissement dont elle nous menace, la conservation de l'île de Corse nous deviendra très-difficile. La géographie naturelle indique que la possession de ce nouveau royaume nous coûtera des dépenses énormes, & la station continuelle d'une forte escadre dans la Méditerranée.

FRANCE.

Le général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, au comité de saut public.

Au quartier-général de Boulon. Le 28 thermidor.

L'armée des Pyrénées-Orientales vient de prouver que si les Français sont terribles dans l'attaque, ils ne sont pas moins redoutables dans la défense.

Depuis près de trois mois, le perfide l'Union rassembloit toutes les forces, tous les moyens pour nous obliger à lever le blocus de Bellegarde, & pour ravitailler cette place: les signaux de détresse qu'elle ne cesse de donner, ont hâté l'exécution de ses dessein.

Le 26 thermidor, à 2 heures du matin, l'armée espagnole accue des garnisons de l'intérieur d'un ramas de paysans & d'étrangers formant ensemble 50 mille hommes, parut devant les postes principaux de notre armée. Au même instant la droite & la gauche furent attaquées, ainsi que la partie latérale du col de Banzuls; mais c'est à Saint-Laurent de la Mouga, dont la possession lui auroit facilité l'approche du col de Porte & le ravitaillement de Bellegarde, c'est à notre droite qu'elle vouloit en former pour couper notre ligne & nos communications ultérieures, qui s'attacha particulièrement cette multitude. Vingt mille fe jeterent à la faveur de la nuit sur le camp de Latteredade occupé par la brigade Lemoine & par deux bataillons de chasseurs descendant la droite de Saint-Laurent. La surprise, la confusion, suites inséparables de l'obscurité, firent d'abord céder à la supériorité du nombre quelques-unes de nos positions. L'ennemi même s'étoit emparé de nos batteries avancées. Les approches du jour changerent la face du combat, l'un des plus longs & des plus terribles qui se soit livré depuis la guerre de la liberté contre la tyrannie. L'Espagnol déjà enorgueilli de quelques avantages, s'est vu arracher des mains la victoire toujours si belle à nos freres d'armes. Il étoit cependant midi, & l'ennemi n'étoit encore. On se battoit corps à corps à la bayonnette; le sabre, les quartiers de roche lancés du haut des montagnes faisoient justice des violateurs de la capitulation de Collioure & lavoient dans leur sang les outrages faits à la république. Le général Augereau ordonne un mouvement décisif, la brigade de Mirabel doit forcer à la bayonnette la ligne des Espagnols sur les hauteurs de la Fondérie. Elle se réunit au bataillon du général Lemoine dans la gorge qui sépare la Mouga du village de Terrade, elle marche sur ce village pour couper l'ennemi. Le reste de la division s'ébranle; la

été de guerre à mort qui déjà s'est fait entendre, retentit dans tous les rangs. L'Espagnol fuit; il est arrêté dans la retraite par les troupes du brave Mirabel, qui, furieuse d'avoir perdu leur chef, ne font plus de quartier: il est pris en flanc par les chasseurs, en tête par la réserve de la Mouga, il est battu, il est poursuivi de toute part; les soldats vêtus de rouge font des Anglois aux yeux des républicains, ils sont tués en pièces. La lassitude & la nuit mettent seules un terme aux succès de nos armes, & l'Espagnol ne remporte encore une fois de ses efforts que la honte, la terreur & la défaite.

D'après les rapports du général Augereau 2,500 ennemis, dont un marshal-de-camp & plusieurs officiers de marque, sont restés sur le champ de bataille qu'ils avoient un moment usurpé. Cent hommes seulement, la plupart étrangers, ont obtenu la vie de quelques-uns de nos tirailleurs, dont ils sont parvenus à émouvoir la pitié. Nous avons eu de notre côté environ 600 blessés & nous avons perdu 187 freres d'armes, parmi lesquels nous avons à regretter le général Mirabel tué à la tête de la brigade qu'il avoit toujours conduite à la victoire.

Tels sont les glorieux événemens qui ont signalé la droite de l'armée. C'étoit aux vainqueurs de la Mouga à la bien défendre; la même énergie, la même intrépidité qu'ils y avoient montrée le 3 floréal, ils l'ont déployée le 26 thermidor. La division de gauche a suivi leur exemple; elle a poussé l'Espagnol devant elle, & l'a forcé de se retirer en désordre, & ses tirailleurs lui ont enlevé une pièce de canon. Nous n'avons pas été moins heureux au Col-des-Freres devant Banguls: le premier bataillon du Tarn & les grenadiers des Bouches-du-Rhône, pressés par des forces supérieures, ont repoussé, à coups de bayonnettes, un débarquement soutenu par des chaloupes canonnières, & mis également en fuite une colonne d'ennemis qui les attaquoient par les hauteurs. Je ne vous citerai point encore les actions d'éclat, les traits de valeur & d'héroïsme qui ont caractérisé nos freres d'armes dans cette journée à jamais mémorable. J'attends des détails; je suis occupé à les recueillir, & je remplirai mon devoir, en offrant exactement à la convention le nom des guerriers qui ont acquis le plus de droits à la reconnaissance nationale. Ce que je puis vous assurer, en rendant hommage à la vérité, c'est qu'il y a eu émulation d'efforts, de courage & de dévouement entre les généraux, les officiers & les soldats républicains, & que tous ont bien mérité de la patrie.

Les généraux de division, Saurez & Augereau, ont été blessés en partageant les périls de leurs freres d'armes; mais heureusement leurs blessures sont légères.

Signé, DUCOMMIER

CONVENTION NATIONALE.

Suite de la lettre de Barthelemy Arena, aux représentans du peuple au port de la Montagne.

Voilà quelle étoit la position des défenseurs de la place au 14 thermidor. Le palais, à cette époque, étoit tellement endommagé par le feu de 37 bouches à feu de gros calibre, qu'il n'offroit plus d'abri ni pour les hommes, ni pour les vases, qui ont été avariés jusques dans les fonds, par l'explosion des bombes.

Les habitans ont soutenu ce caractère sublime de fidélité qui les a toujours distingués. Tous, en général, dévoués à la république française, ont concouru à la défense de la place de tous leurs moyens. Les femmes ont oublié la faiblesse de leur sexe; elles ont porté des munitions dans les postes extérieurs, au moment même que le feu étoit plus vif; elles

ont travaillé à porter des terres sur les bastions pendant le bombardement.

Un jeune homme de 15 ans, Noël Varri, frappé, dans la maison que j'habite, d'un éclat de bombe à la poitrine, alloit expirer: sa mère attendrie, par la perte de son fils, laisse couler quelques larmes: ce jeune homme l'apprenoit, & lui dit: *Ma mere, ne pleure pas; je meurs pour la nation.* Un instant après il mourut.

Nous ramenons les équipages des frégates *la Melpomène* & *la Mignone*, qui ont travaillé sans discontinuation à tous les ouvrages que l'on a faits à la place depuis plusieurs mois, ne pouvant pas servir la république sur mer, parce qu'une nombreuse croisière les tenoit enfermés dans le port; ils ont contribué de toutes leurs forces à la défense de la place.

Une grande partie des habitans s'embarque avec nous. Nous ne laissons aux anglais qu'une ville démolie ou réduite en cendres, & nous sauvons les débris d'une garnison & une population qui ont acquis des droits à l'estime de leurs freres du continent.

La convention décrète qu'il sera accordé des secours aux Corfés réfugiés, qui n'ont pas voulu rester sous le joug de l'infâme Paoli & des anglais.

N. B. Séance du 4. Guffroy annonce que la commission chargée d'examiner les papiers de Robespierre, a trouvé, parmi ces papiers, plusieurs lettres contenant des assignats destinés à être offerts en dons patriotiques: le tyran à qui ces dons avoient été adressés depuis long-tems, les avoit gardés chez lui: il étoit indigné de porter sur l'autel de la patrie les offrandes de la médiocrité vertueuse. La convention, pour réparer ce déshonneur royal, décrète la mention honorable des dons, & l'insertion au bulletin des lettres qui les accompagnent.

Berlier présente la rédaction de l'ensemble du décret sur l'organisation des comités: cette rédaction est adoptée, & l'on renvoie à la commission une proposition de Cambon sur les moyens de donner de la publicité aux arrêtés des divers comités.

Suite de la séance du 5 fructidor.

Le jury chargé de prononcer sur le concours ouvert pour la solution de diverses questions relatives au nouveau système lioraire, est composé de six membres & de quatre suppléans: les membres sont, Ferdinand Berthoud, Lagrange, Lepaute l'oncle, Charles phisicien, Lépine le jeune, Martineau l'aîné: les suppléans sont, Mabile, Muré, Laurent & Debelle.

Fabricius, greffier du tribunal révolutionnaire, écrit qu'il a dû être étonné de se voir dénoncé, hier, indirectement comme un intrigant & un fripon, dans l'opinion d'un membre sur ceux qui ont quitté leur nom de famille: il déclare que, depuis la mort de Michel Lepelletier, il a quitté le nom de Paris, & pris celui de Fabricius qui lui a été donné par la commune. Il s'ajoute qu'il a été incarcéré & tenu au secret pendant quatre mois, par ordre du comité de salut public; que son courage à dénoncer le crime a été le motif de cette persécution; mais qu'il ne cessera de déclarer la vérité; qu'il dira ce qu'il a vu & entendu, & qu'aucune puissance humaine ne pourra l'en empêcher. — La convention passe à l'ordre du jour.

Des Avignonnais viennent faire l'éloge de Maignat & accuser Rovere, représentans du peuple. — Rovere déclare que l'un des pétitionnaires étoit espion de Couthon, & désignoit aux conjurés tels & tels représentans qui devoient aller à la guilotine; & que cet homme qui, en com mettant un vol à Carpentras, se blessa par la détente d'une carabine dont il se servoit pour enfoncer une porte, a obtenu, en vertu d'un décret proposé par Couthon, une indemnité de 44 mille liv. & 900 liv. de pension. Rovere dit qu'un autre de ces péti-

tionnaires étoit membre du tribunal de sang établi à Avignon, de ce tribunal qui a lancé 12 mille mandats d'arrêt dans le département de Vaucluse. — La convention décrète que ces pétitionnaires seront traduits au comité de sûreté générale.

Après avoir entendu le rapport de Barrere, & les lettres officielles de Milhaud & Soubrany, représentans du peuple, & de Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales (voyez art. FRANCE); la convention nationale décrète que cette armée ne cesse de bien mériter de la patrie: les nouvelles officielles de la journée du 26 thermidor seront insérées dans le bulletin de correspondance, & envoyées sur le champ aux autres armées de la république. Le nom du général Mirabel sera inscrit sur la colonne du Panthéon.

Barrere donne ensuite lecture d'une lettre datée du 2 de ce mois, & adressée au comité de salut public par Reybaz, ministre de la république de Genève-près la république française. Voici les termes de cette lettre:

« Citoyens représentans, le souverain de Genève m'a élu son représentant auprès de la république française. Je suis peut-être le premier exemple de ce mode d'élection; je ne suis pas l'homme d'un roi, je ne suis pas celui de quelques aristocrates gouvernans, je suis l'homme du peuple. Je renouvelle la prière que je vous ai faite le 5 prairial, de m'indiquer le jour où il vous sera possible de reconnoître mon caractère d'une manière officielle. Je me félicite d'autant plus de ma mission, que je trouverai cet avantage d'avoir des relations plus particulières avec des hommes qui proclament & défendent les principes que je portai toujours dans mon cœur ».

La convention nationale décrète que Reybaz, envoyé de la république de Genève, sera admis à deux heures, dans le sein de la convention nationale.

Sur la motion d'un membre, il est décrété que le comité de salut public fera sous trois jours, un rapport sur la conduite de l'envoyé de la république française à Genève.

Séance du 6 fructidor.

Les dispositions des articles 7 & 8 de la loi du 9 ventôse dernier, sont déclarées communes aux citoyens qui ont des propriétés indivises avec les ecclésiastiques déportés ou reclus. Sont déclarés nuls & comme non-avenus les arrêtés des administrations de district ou de département qui ont rejeté le dépôt des titres des co-propriétaires indivis, quoique fait dans le temps prescrit par les articles précités.

Les invalides qui se sont retirés, ou se retireront par la suite de la maison nationale des Invalides, pour jouir de la pension représentative de cette maison, toucheront, à compter du premier vendémiaire prochain, 300 livres par an, au lieu de 240 qui leur étoient précédemment attribuées. Au moyen du traitement ci-dessus, ces anciens militaires ne pourront prétendre droit à l'habillement ni à aucun autre fouraiture de quelque genre qu'elle soit.

On a trouvé dans un caveau à Bruxelles, les planches de la carte générale de la Belgique, par Ferrari: ces planches précieuses seront remises au dépôt de la guerre.

Le comité de législation fait décréter que les passe-ports seront délivrés à Paris par les comités civils des sections & visés par les comités révolutionnaires: les voyageurs qui passeront à Paris, feront viser leurs passe-ports par les comités civils des sections.

Une plaque de cheminée fleurdelisée, a été laissée par inadvertance dans la maison d'un citoyen de Chatillon-sur-Seine: la maison a été séquestrée; cependant le propriétaire de la maison n'avoit pas été prévenu officiellement, huit jours à l'avance, conformément à la loi du 18 vendémiaire. — La convention charge son comité de législation de faire

un rapport sur les séquestrés qui auroient pu être prononcés dans des cas semblables.

Cambacerez présente la rédaction du décret rendu sur la motion de Bréard, & qui défend aux citoyens de porter un nom autre que celui de leur pere. Cette rédaction est adoptée; nous en donnerons le texte demain.

Turreau prononce un discours d'ordre, dans lequel, après avoir rappelé l'intérêt & le respect qu'ont toujours obtenus chez les peuples libres la vieillesse & le malheur, il demande l'élargissement des septuagénaires détenus, contre lesquels il n'y auroit pas de preuves suffisantes pour la mise en jugement. — Louchet dit que cette motion favoriseroit principalement les peres & meres d'émigrés. — Barlier observe qu'il existe des loix qui satisfaisoient à la demande de Turreau. — Par ce motif la convention passe à l'ordre du jour.

Goupilleau (de Fontenay) réclame la publication du décret qui défend de laisser un détenu au secret plus de trois jours: il assure qu'il y a des détenus qui y sont restés dix-huit mois. — Charlier demande qu'on ne puisse rester au secret plus de 48 heures. — Merlin (de Thionville) pense qu'il faudroit excepter les complices de Robespierre, auxquels il seroit dangereux de laisser de libres communications. — Après quelques débats, les propositions sont renvoyées au comité de législation.

Moyse Bayle monte à la tribune pour lire un mémoire justificatif que lui a adressé le représentant du peuple Maignet, inculpé par son collègue Rovere. — On observe que Maignet, lorsqu'il sera de retour, pourra se défendre à la tribune en rendant compte de sa mission, & peut dès-à-présent faire imprimer son mémoire. — Duham demande que l'impression s'en fasse aux frais de la république. — On répond que Maignet sera entendu, & qu'alors la convention prononcera sur l'impression de son compte. — La convention passe à l'ordre du jour.

Barlier, au nom de la commission de l'organisation des comités, présente deux articles additionnels à la loi sur cette organisation, qui reglent le mode de publicité des arrêtés pris par les divers comités, & déterminent quels sont ceux de ces arrêtés qui doivent être rendus publics. — Ces articles sont décrétés; nous les rapporterons avec l'ensemble de la loi.

Reubell fait des observations aussi fortement exprimées que senties sur le danger de perpétuer le pouvoir dans les mêmes mains. D'après ces observations qui seroient imprimées, la convention décrète que les membres du comité de salut public qui sortiront de fonctions, ne pourront être élus membres du comité de sûreté générale, & réciproquement, qu'après un mois d'intervalle.

Le président annonce que l'envoyé de Genève demande à être introduit. La convention décrète l'introduction. Le ministre de la république genevoise entre avec plusieurs de ses compatriotes; il est accueilli par les plus vifs applaudissemens. Il prononce un discours sur la fraternité & l'égalité des peuples libres: il présente ses lettres de créance dont un secrétaire donne lecture. La convention décrète qu'elle reconnoît, au nom de la nation française, les pouvoirs de la nation genevoise. Merlin, de Thionville, président, prononce un discours qui est aussi vivement applaudi, & donne le baiser fraternel à l'envoyé genevois.

Jean de Bry observe que les lettres de crédit des ministres étrangers doivent être lues, avant qu'aucun discours soit prononcé: il demande l'impression des discours & des pièces, & la traduction en toutes les langues; il demande aussi que, dans la décade, le comité d'instruction publique fasse un rapport sur la translation des cendres de J. J. Rousseau au Panthéon. — Ces propositions sont décrétées.